

COOPÉRER SUR VOTRE TERRITOIRE POUR FAVORISER LE LIEN ENTRE L'ENFANT ET LA NATURE PAR LA PÉDAGOGIE ACTIVE

DATE LIMITÉE DE DÉPÔT DU DOSSIER : 16 MARS 2026



1 - CONTEXTE

Nos modes de vie contemporains nous tiennent de plus en plus éloignés de la nature. De nombreux chercheurs soulignent les conséquences néfastes pour la santé de cette perte de lien : on parle du « syndrome de manque de nature », un manque d'expérience par les sens, qui a pour conséquence des troubles comportementaux et des problèmes physiologiques. Ce phénomène est d'autant plus marqué pour les enfants, qui sortent de moins en moins, notamment dans la nature, comme le souligne le dernier rapport du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, consacrant une génération "d'enfants d'intérieur".

Or depuis plus de dix ans, les travaux de recherche se multiplient et convergent pour constater les bienfaits du lien à la nature en matière de santé physique (prévention de l'obésité, stimulation du système immunitaire, prévention de la myopie...), de santé mentale (amélioration de la concentration, réduction du stress, gestion des émotions, coopération...) et de capacités cognitives.

Le renforcement du lien entre les enfants et la nature est l'une des pistes porteuses de solutions pour faire face à la crise écologique et climatique actuelle. Il est indispensable que les enfants d'aujourd'hui puissent être régulièrement dans la nature afin d'y vivre des expériences concrètes et développer une relation positive avec celle-ci. L'enjeu est de favoriser le lien au vivant pour les nouvelles générations qui devront faire face au changement climatique et mettre en œuvre les changements de société nécessaires.

Si le besoin de nature, renforcé par la crise sanitaire, a fait naître de multiples projets dans toute la France, en particulier autour de l'école du dehors, on constate que ces initiatives, souvent très dynamiques, restent malgré tout isolées et fragiles.

Depuis 2022, plusieurs fondations ont donc décidé de s'associer pour lancer l'Appel à Communs, qui en quatre éditions, a permis de soutenir 97 projets dans la France entière. En 2026, l'appel à projets est reconduit dans une version restreinte, les fondations de l'Appel à Communs entrant cette année dans une phase de bilan et d'évaluation de leur travail. Il ne s'adressera qu'aux lauréats déjà financés menant des projets de taille régionale ou nationale.

2 - OBJECTIFS

Avec cet Appel à Communs, nous souhaitons encourager ces initiatives régionales ou nationales, les renforcer et les inscrire dans la durée par la mise en place d'un environnement favorable à celles-ci dans les territoires. Seule la coopération entre les différents acteurs permettra d'opérer un changement d'échelle, et de rendre le lien à la nature indissociable des pratiques pédagogiques.

Cet Appel à Communs vise donc à :

- Soutenir la coopération entre les acteurs d'un territoire dans les champs de l'éducation, de l'enfance et de l'environnement, dans l'objectif de se connaître, partager les expériences, mutualiser les compétences, créer un réseau d'entraide pour faire émerger des projets communs.
- Privilégier des modes de gouvernance partagée et les principes d'intelligence collective dans ces dynamiques ainsi que la production d'outils accessibles à tous facilement par une diffusion large et efficace.
- Essaimer les expérimentations et innovations pédagogiques au sein d'un territoire.

3 - CRITÈRES DE SÉLECTION

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Cet Appel à Communs s'adresse aux associations d'intérêt général, à but non lucratif sur l'ensemble du territoire national métropolitain et Outre-Mer. Seuls les projets de portée nationale ou régionale déjà soutenus pourront être reconduits en 2026. En conséquence, les candidats sont invités à intégrer dans leur collectif des structures de leur territoire conduisant des projets menés à des échelles territoriales plus petites (notamment des projets déjà financés par l'Appel à Communs).

Les structures déjà soutenues par l'Appel à Communs pour des projets menés sur plusieurs départements seulement sont invitées à s'ouvrir à d'autres structures pour donner une dimension régionale à leur projet.

L'association porteuse de la demande sera porte-parole de la dynamique territoriale mise en oeuvre avec les acteurs locaux (associations, institutions publiques, écoles, structures d'éducation à l'environnement, centres de loisirs, accueils petite enfance, collectivités, citoyens) et adoptera des méthodes de gouvernance partagée et d'intelligence collective pour que chaque acteur puisse avoir une juste place dans les décisions.

EXEMPLES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES :

- Coordination des dynamiques territoriales : participation au salaire d'un(e) coordinateur/coordinatrice, frais de fonctionnement, frais d'équipement et de petit matériel
- Formation et montée en compétence
- Mise en place d'outils de communication interne/externe pour renforcer la coopération des acteurs
- Organisation d'événements, de colloques, de webinaires
- Publication de ressources
- Projets pilotes hébergés par cette dynamique collective
- Recherche-action

QUELLE PÉDAGOGIE ?

Ces dynamiques collectives ont pour but de promouvoir la pédagogie par la nature, pédagogie organisée autour des trois piliers suivants :

- Un contact direct avec la nature, quel que soit le milieu : sauvage ou domestique, en campagne ou en ville. De préférence, le milieu choisi doit offrir de la diversité, avec suffisamment de place pour le jeu et le mouvement ainsi qu'avec un espace expérimental permettant à l'enfant de laisser libre cours à la création.
- Un contact régulier avec la nature, au moins une fois par mois, tout au long de l'année.
- La pédagogie active y est au cœur : l'enfant découvre par lui-même et apprend en faisant. Le jeu libre et non dirigé y est privilégié car il permet le tâtonnement expérimental. Les projets favorisent une approche ludique et sensorielle qui a pour but l'épanouissement de l'enfant et le développement d'une relation émotionnelle avec la nature.

QUELS PROJETS ?

Cet Appel à Communs veut encourager la diffusion de pratiques mettant l'enfant en contact avec la nature, de manière régulière et fréquente (par exemple : écoles du dehors, aires éducatives, animations périscolaires en extérieur, crèches en nature, végétalisation d'espaces éducatifs...).

Cet appel financerà la coordination et la mise en réseau de ces pratiques à l'échelle territoriale, la formation et la montée en compétence des acteurs, ainsi que la production de communs, des ressources partageables et utilisables par toutes et tous, en libre accès. Pour renforcer le partage des pratiques et les rendre accessibles à tous, nous souhaitons que les ressources produites soient accessibles sur le site de Tous Dehors France : www.tousdehors.fr.

Les projets composés d'une large diversité d'acteurs représentatifs du territoire seront favorisés.

NE POURRONT ÊTRE SOUTENU.E.S :

- Les dépenses lourdes d'investissement et de construction
- Les initiatives à caractère individuel
- Les projets menés par un collectif restreint à deux associations
- Les projets de sensibilisation strictement ponctuels
- Les voyages scolaires ou projets de classe verte

Les projets départementaux, intercommunaux ou communaux ne pourront pas être soutenus.

4 - MODALITÉS DE SOUTIEN

Il sera apporté un soutien sous forme d'une subvention annuelle.

Pour les projets régionaux, les montants alloués seront compris, comme à l'usage, entre 6 000 € et 15 000 €. Parmi eux, ceux qui feront l'effort d'intégrer dans leur collectif d'anciens lauréats de dimension géographique plus modeste pourront potentiellement bénéficier d'un montant complémentaire, en fonction des moyens disponibles. Les projets à échelle nationale pourront quant à eux être soutenus jusqu'à hauteur de 20 000 €.

Étant donné qu'il s'agit d'une demande de reconduction de soutien, nous serons particulièrement attentifs à la qualité de la pédagogie constatée, au renforcement avéré de la dynamique coopérative et à la publication effective de communs.

Dans votre dossier de candidature, vous devrez en effet nous fournir des éléments complémentaires sur l'avancée de votre projet déjà financé par l'Appel à Communs.

Nous aspirons à financer des projets répartis sur l'ensemble du territoire national, à différents niveaux d'avancement, ayant vocation à devenir référents et inscrits dans la durée. Une attention particulière sera portée aux cofinancements publics acquis ou autres gages d'engagement de partenaires locaux autour du projet.

Les acteurs devront s'organiser pour désigner une association responsable du projet vis-à-vis des fondations, interlocutrice juridique unique, qui recevra l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer aux partenaires.

5 - COMMENT RÉPONDRE ?

**POUR CANDIDATER, IL SUFFIT DE REMPLIR
ET DE RENVOYER UN DOSSIER DE CANDIDATURE
SUR LA PLATEFORME DE LA FONDATION DE FRANCE.
LE LIEN VOUS SERA COMMUNIQUÉ ULTÉRIEUREMENT.**

Les demandes seront évaluées par un comité d'experts au cours du printemps.

Les décisions seront communiquées par e-mail mi-juillet 2026.

Les subventions seront versées à partir de mi-juillet 2026.

Un webinaire d'information sur l'Appel à Communs est prévu le vendredi 16 janvier 2026 de 10h à 12h. Les fondations partenaires vous présenteront la démarche et les enjeux autour de cette initiative commune.

[lien de connexion](#)



**NE DOUTEZ JAMAIS QU'UN PETIT GROUPE D'HOMMES
CONSCIENTS ET ENGAGÉS PUISSE CHANGER LE MONDE.
C'EST MÊME DE CETTE MANIÈRE QUE CELA
S'EST TOUJOURS PRODUIT.**



MARGARET MEAD, ANTHROPOLOGUE

RETRouvez toutes les informations sur le site de l'Appel à Communs :

www.appel-a-communs-grandir-en-lien-avec-la-nature.org